

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE SUIVI DE L'AGENDA 21.2

Le 19 décembre 2017, la Ville a organisé la seconde réunion de suivi de l'Agenda 21.2, avec les membres du Club 21.

1. A cette occasion, la Ville ouvre la séance en remettant à plusieurs bénéficiaires un chèque de 500 euros : cette somme venant compléter les aides du Fond Action Bois versées aux ménages remplaçant leur ancien chauffage au bois par un chauffage au bois plus performant en termes environnementaux.

Remarque 1 : cette aide additionnelle découle de l'action n°61 de l'Agenda 21.2 de la Ville. r

Remarque 2 : des participants font observer que ces aides pourraient également être versées aux ménages remplaçant leurs chauffages bois de vieille génération par des chauffages plus « écologiques » - qu'ils fonctionnent au bois, ou à d'autres sources d'énergie.

2. La Ville rend ensuite compte des différentes actions inscrites dans l'Agenda 21.2, engagées sur la thématique : « Préserver la biodiversité ».

On trouvera ci-dessous les différentes actions inscrites à l'Agenda 21, sur cet axe ; et leurs taux d'avancement, précisés après discussion avec les présents.

Une prochaine réunion du Club 21 est prévue, le 28 Février, à 19h30, salle Ballaloud.

Rappel : 0 % - L'action n'a pas été engagée / 25 % - L'étude est en cours / 50 % - L'étude est achevée / 75 % - L'action est en cours de réalisation / 100 % - L'action a été achevée.

❖ **Sensibiliser les habitants et travailler avec tous pour mieux connaître et mieux protéger la biodiversité**

1. Pérenniser et enrichir la semaine du développement durable, avec notamment :

- Des opérations nettoyage conduites deux fois par an au lieu d'une : 100%.
- Un troc de plantes : 100%.
- Des visites biodiversité (notamment : castors) : 25%.
- Un « Jour de la Nuit » : 25%.
- Des visites guidées, des ateliers pédagogiques de jardinage environnemental, « taille des arbres fruitiers », « abeilles », etc. : 0%.
- Organiser des « journées portes ouvertes » au cours desquelles les propriétaires de jardins présenteraient leurs bonnes pratiques horticoles : 0%

2. Travailler avec les établissements scolaires, sur des programmes de développement durable. Notamment :

- Encourager les Agendas 21 scolaires : 100%

3. Réaliser un inventaire participatif de la biodiversité

- Se rapprocher du réseau Empreintes et du milieu associatif, pour lancer un inventaire participatif de la biodiversité de Marignier : 100%.
- Ouvrir un espace Internet, permettant de présenter les contributions de chacun – y compris : photos : 0%.
- Faire participer les écoles : 0%
- Organiser régulièrement des concours (dont : concours photos), pour mieux faire vivre cet inventaire de la biodiversité : 0%.
- Soutenir et accompagner la création d'une association, chargée de gérer cet inventaire, ou un responsable chargé de coordonner les actions des autres associations environnementales – afin d'animer cet inventaire. (Association A21) : 25%.
- Inclure dans cet espace internet et lors des sensibilisations des chapitres pédagogiques sur la richesse et l'utilité de la biodiversité pour l'Homme, et les risques qui la menacent (pratiques dangereuses, plantes exotiques envahissantes, etc) : 0%.

- Créer un « conservatoire de la biodiversité », en centre-ville, sous la forme d'un espace vert présentant les espèces de la flore locale, avec des fiches pédagogiques : 0%.
 - Mettre chaque année l'accent sur une thématique (par famille de flore ou de faune, ou par biotopes, etc.) : 0%.
4. En parallèle, créer des « sentiers de la biodiversité » sur le territoire, appuyés sur l'inventaire participatif (par thématique, par espèce ou famille... Ex : « Les amphibiens », etc.) : 25%.
 5. Organiser régulièrement des excursions pédagogiques le long de ces sentiers : 25%.

❖ Opter pour un développement maîtrisé, respectant la Nature

6. Développer du foncier d'entreprise de façon limitée, sans réduire les surfaces agricoles : 75%.
7. Maintenir et protéger les surfaces agricoles notamment contre le morcellement et le mitage urbain ; et d'éventuelles extensions des ZA (notamment entre Marignier et Ayze) : 75%.
8. Maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain, définir des franges urbaines claires, maintenir les continuités écologiques des milieux naturels : 75%.

Remarque : des participants jugent qu'en dépit des pressions existantes, les options de développement prévues en matière d'urbanisme devraient être plus contraignantes encore, afin de lutter contre la « bétonisation » observée dans la vallée depuis des décennies.

❖ Protéger et développer la biodiversité

9. Poursuivre la valorisation des zones d'altitude tout en maîtrisant leur fréquentation : 75%.

10. Intégrer dans les documents d'urbanisme des préconisations, favorisant les espèces végétales locales (notamment : pour les haies) : 75%.

11. Préserver les haies naturelles et les ripisylves : 75%.

12. Rendre la Ville exemplaire, en matière de gestion environnementale des espaces verts et naturels. Notamment :

- Répondre à l'interdiction de l'usage des pesticides dans les espaces verts, en 2017 : 50%.
- Mettre en place un désherbage « écologique » et communiquer sur cette action (panneaux expliquant le fauchage raisonné, les désherbants naturels, etc.) : 25%.
- Développer l'éco pâturage avec des moutons : 50%.
- Communiquer sur les bonnes pratiques de la Ville, afin de sensibiliser les habitants (notamment aux dangers des pesticides) : 0%.

13. Traduire les différentes protections des milieux naturels en plans de gestion écologique : 0%.

❖ **Faire de la Nature un vecteur du lien social et d'un vivre ensemble respectueux et humain**

14. Accroître le nombre des jardins familiaux. 100%.

15. Créer des espaces verts pour faciliter les rencontres, notamment :

- Aménager des espaces « Nature et convivialité », équipés de bancs publics et de corbeilles de rue, afin de favoriser les échanges entre habitants : 50%.

16. Insérer dans les nouveaux habitats collectifs des jardins partagés : 0%.

17. Organiser un « Bon-Jour », journée ludique de civilité-politesse, au cours de laquelle chacun s'engagerait à dire Bonjour à tous ceux qu'il côtoie : 0%.

18. A l'occasion de la Fête des Voisins, recréer des Fêtes de quartier, en y intégrant des éléments de sensibilisation à la biodiversité : 0%.

❖ Economiser l'eau potable et mieux gérer les écoulements pluviaux

19. Améliorer la connaissance par la Commune des réseaux d'eau potable ainsi que des volumes distribués, améliorer le rendement du réseau d'eau potable et intensifier les efforts de renouvellement des canalisations : 100%.

20. Assurer un approvisionnement sécurisé en eau, pour tous – dans le cadre des prévisions de croissance démographique à long terme. (Etude et travaux sur réservoir) : 25%.

21. Proposer aux habitants de participer aux différentes expériences de « familles modèles » en matière de bonnes pratiques, existant sur le département et en France – et notamment en ce qui concerne les économies d'eau et la réduction des déchets : 0%.

22. Développer un plan global de récupération des eaux pluviales : 75%.

- Etudier la possibilité de recycler les bidons utilisés par les industriels de la vallée comme cuves de récupération d'eau de pluie, pour les particuliers : 0%.
- A l'instar de ce qui est fait pour les composteurs individuels, proposer aux habitants l'achat de cuves de récupération des eaux pluviales à prix réduit : 0%.
- Récupérer l'eau de pluie, dans les bâtiments communaux : 0%.
- Imposer la récupération des eaux de pluie dans les nouvelles constructions. (PLU) 100% .

23. Imposer dans le PLU des mesures fortes en termes de perméabilité des parcelles : 75%.

❖ Améliorer l'assainissement des eaux usées

24. Réhabiliter les assainissements non collectifs non raccordables au réseau et programmer le raccordement au réseau collectif des habitations qui ne le sont pas encore : 50%.
25. Limiter l'urbanisation des zones d'assainissement non collectif. Réviser le zonage d'assainissement en fonction des projets de développement urbain : 75%.

❖ Déchets : faciliter le tri et le réemploi

26. Mettre en place une mutualisation des déchetteries (notamment : pouvoir aller à Thyez si on habite près de la déchetterie) : 50%.
27. Développer des conteneurs de tri sélectif sur le coteau de Monnaz : 75%.
28. Sensibiliser davantage les habitants au tri et au suremballage (fiches pédagogiques, concours « caddies responsables », etc.) (déjà fait mais à reproduire) : 0%.
29. Lancer des opérations de sensibilisation en matière de déchets (Opération « familles zéro déchets », etc.) : 50%.
30. Organiser des « gratifieria » régulières (vide greniers fondés sur le don) : 0%.
31. Envisager la création d'une Ressourcerie : 0%.
32. Faire une étude sur l'utilisation des containers, et augmenter la fréquence des collectes, si nécessaire : 50%.
33. Installer à côté des Points d'apport volontaire des panneaux pédagogiques, présentant l'avantage financier du tri et, a contrario, le coût de l'incinération : 25%.
34. Indiquer sur chaque container où se trouve le Point d'apport volontaire le plus proche : 25%.
35. A côté des containers, installer un point de collecte des bouchons : 0%.

36. Installer des containers de récupération des vieux vêtements sur le territoire : 50%.

37. Informer régulièrement les habitants sur les tonnages d'ordures ménagères collectés : 0%.

38. Dans les déchetteries, créer un espace permettant de laisser et récupérer des biens usagés, pouvant encore servir : 75%.

❖ Réduire les tonnages de déchets verts et valoriser la biomasse

39. Développer le compostage des déchets verts produits par les espaces verts municipaux : 50%.

40. Développement d'un site de compostage municipal – avec apport des habitants, contre redistribution ; développer le compostage collectif (restauration scolaire, immeubles, etc.) : 0%.